

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7 Quai du Pont du jour,

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7 Quai du Pont du jour,

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société La Française des Jeux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de la Société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 846 160 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 22 février 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

Jean-Paul Collignon

Jean-Paul Collignon



Nadège Pineau

Présidente directrice générale

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 1 846 160 € (un million huit cent quarante-six mille cent soixante euros).

Boulogne-Billancourt, le 22 février 2024

Stéphane Pallez

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphane Pallez", written over a faint line.

LA FRANÇAISE DES JEUX
LISTE DES ACTIONS DE DONNS ET DE MÉCÉNAT

Fondation, Association, Etablissement, ...	Objet	Montant
ADRINORD	Mécénat 2023	25 000 €
AROP ASS RAYON OPERA PARIS	Mécénat 2023	44 160 €
AROP ASS RAYON OPERA PARIS	Mécénat 2023	15 000 €
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	Mécénat 2023	50 000 €
CRÉSUS ALSACE (Association)	Partenariat CRESUS Alsace 2023 2024	50 000 €
ELA ASS EUROP CONTRE LEUCODYSTROPHIES	DON A L ASSOCIATION ELA	50 000 €
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE	Fédération des Acteurs de la Solidarité 2023	100 000 €
FEDERATION LEO LAGRANGE	Fédération Léo Lagrange 2023-2024	50 000 €
FNEPE FEDERATION NATIONALE ECOLE PARENT EDUCATEURS	Mécénat 2023	15 000 €
FONDACTION DU FOOTBALL	Avenant contrat de mécénat 2022 / 2023	200 000 €
FONDATION CRESUS D'INIATIVE	Partenariat Association pour la Fondation Cresus - FDJ - 2023 2024	200 000 €
FONDATION DE France	Convention de mécénat - FDJ/Fondation de France - Solidarité Ukraine	150 000 €
GRAMM	Renouvellement partenariat GRAMM - soutien congrès Albatros 2023	10 000 €
JAMAISSANSELLES	Mécénat 2023	30 000 €
L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTE "LES ENTREPRISES S'ENGAGENT »	MECENAT les entreprises s'engagent	100 000 €
LETOURDUNMONDE	Mécénat (Photoclimat) 2023	12 000 €
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	Mission Nature - Mécénat Musée National d'Histoire Naturel	50 000 €
OFFICE Français BIODIVERSITE	Animation de l'appel à projets sur la biodiversité	500 000 €
RECONSTRUCTION SEIN INFOS	Mécénat 2023	10 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Convention de Mécénat - Goupe FDJ/Secours Populaire - Séisme Turquie et Syrie du 6 février 2023	50 000 €
VERS UN APPRENDRE A MISER SUR SOI	Dotation 2023	20 000 €
VILLES DE France	Partenariat adhésion annuelle 2023	15 000 €
WWF France	Convention mécénat "Fonds Mondial pour la Nature"	100 000 €
	TOTAL	1 846 160 €